N° 3859 — 11e Année — CINQ CENTIMES — Mardi 10 Janvier 1899

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an 24 francs.

DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas 8 bis, rue de Bourg, 10.

Téléphone

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing

commence aujourd'hui

la publication d'un roman nouveau de Fernand LAFARGUE :

TOUJOURS AIMÉ

que nous croyons destiné à un grand succès.

Le cœur de la femme, en ses replis intimes, a été étudié avec un subtil talent de psychologue par le jeune auteur qui nous offre dans

TOUJOURS AIMÉ

une œuvre aussi élégamment écrite que puissamment pensée.

Chronique de la Semaine

Il paraît que le recrutement des écoles congréganistes accuse une baisse attristante, car on emploie les grands moyens contre « la laïque ».

On a distribué hier à Lille — et dans les environs sans doute, — un prospectus vengeur appelant les foudres du ciel sur les parents qui ont l'audace de confier aux écoles laïques l'instruction et l'éducation de leurs enfants.

Il faut lire l'appel en question (imprimé à *la Croix*, naturellement), pour se faire une idée de la violence d'expression, du ton rageur et haineux employés par nos gens d'église.

Ils ont décroché le christ en bronze du frère Jean des Entomeures et les voici daubant à tour de bras sur la chrétienté — laïque, criant à chaque coup, hurlant, insultant... et bafouillant à plein encrier.

Oh ! ils n'y vont pas de main morte nos bons ecclésiastiques.

Ecoutez-les plutôt :

***

Voici l'attentat que rêvent contre vos enfants de crépuscules cervelles.

Jeudi prochain, 12 janvier, les portes du Théâtre municipal de Lille vont s'ouvrir toutes grandes pour vos garçonnets et vos filettes.

Le théâtre ! Voyons, est-ce fait pour les enfants, d'abord ?

Ne sera-t-il pas toujours temps de leur faire connaître le chemin de ce lieu que Dumas lui-même appelait « une école d'immoralité ? » Ou, plutôt, n'aura-t-on pas assez de peine déjà, d'un détournement jeunes gens et de les empêcher d'y aller étudier les *savants raffinements du vice et de la corruption* ?

D'abord, en passant, nous engageons le clergé d'Haubourdin, qui organisait ces temps derniers encore, des représentations théâtrales, à mettre ce qui précède, dans ses poches, avec son bréviaire par dessus.

Le théâtre ! voyons, monsieur le curé, messieurs les vicaires, messieurs les protecteurs des patronages, « est ce fait pour les enfants d'abord ? »

Evidemment non !

Le théâtre est une école d'immoralité.

Les écoles de moralité, se sont celles où enseignaient la sainte morale : 1° Le frère Lys, instituteur congréganiste à Mont-de-Marsan, condamné à deux ans de prison pour attentats sur plusieurs de ses élèves ; 2° le frère Lubin, condamné à 10 ans par la Cour d'assises de la Gironde, pour avoir souillé 19 enfants ; 3° le frère Poyanud, condamné à 10 ans, par la Cour de Seine-et-Oise, pour attentats à la pudeur sur ses élèves ; 4° le frère Loudry, directeur du pensionnat de Saint-Joseph à Ozoumont, condamné par le tribunal d'Amiens, à quatre mois de prison pour attentats sur ses élèves ; (ces choses se passaient l'an dernier et forment le bilan du mois de janvier 1898, publié par le *Progrès* d'avant-hier sous le titre suggestif de : « La vie des Saintes).

Et maintenant reprenons la lecture du prospectus congréganiste :

Mais encore, que vont voir et entendre vos filettes et vos fils en parvi lieu ?

Ah ! C'est ce que nous sentons l'indignation et le mépris nous monter du cœur aux lèvres et que nous gourmandons notre plume de ne savoir mieux *les cracher au visage des misérables* qui ont organisé ce *monstrueux* guet-apens à l'enfance.

Car, pensez-vous que quelques filles dans quelques jours et ce n'est que dans quatre mois qu'il reprenda dans ce journal, les fonctions qu'il y exerce depuis plus de sept années.

Du temps en temps, des lettres venant de l'Aunois, du Cambodge ou du Tonkin, apportent aux lecteurs du *Progrès* des renseignements intéressants sur ces contrées lointaines.

Et maintenant, lecteurs, au revoir, et que la bénédiction de l'abbé Cyr m'accompagne.

E. LAGRILLIERE-BEAUCLERC.

Echos et Nouvelles

L'âge des huîtres. — Un ostréiculteur allemand dit qu'on peut reconnaître l'âge des huîtres aux stries du ligament corné intérieur qui réunit les deux coquilles. Elles vivent plus que centenaires. Le meilleur âge pour les manger est entre 3 et 4 ans.

Une pétition monstre. — Le Conseil de Comté de Londres a reçu une pétition demandant d'interdire au clergé de sonner les cloches en dehors des offices. Elle est couverte de 2 millions 657 988 signatures avec explications. C'est un fourgon qui a apporté cette pétition.

Heureuse année. — Il y a chance que les vœux d'heureuse année pour 99 soient réalisés, si l'on en croit le Kabbale. On sait que celle-ci attache une idée de bonheur au chiffre 9. Or, les 2 premiers chiffres de l'année font 18, les 2 derniers sont des 9. Joints 9 fois 17, donnent le total est 9. Que de bonheur ! Que de bonheur, disait le Maréchal.

CHRONIQUE AGRICOLE

La verse du blé

Au mois de juin dernier, dans la plus grande partie de la France, le blé était si vigoureux, les pluies de mai avaient donné à la végétation une telle puissance, qu'on croyait tenir la plus belle récolte du siècle. On parlait de 140 millions d'hectolitres ! Au battage, on eut une déception. On recueillit bien un nombre prodigieux de gerbes, mais souvent elles étaient mal garnies. La récolte a été très belle cependant, puisqu'elle a monté à 131 millions d'hectolitres, atteignant presque les 135 millions de 1874, que jusqu'alors, on n'avait jamais obtenus et qu'on n'a pas revus depuis 24 ans.

Si les belles promesses du printemps n'ont pas été entièrement tenues, c'est surtout que les rendements des terres fertiles du Nord-Est ont été diminués par la verse, qui a particulièrement sévi là où le blé était le plus fort.

Au champ d'expériences de Grignon, deux parcelles se sont couchées dès le 25 juin ; elles avaient été ensemencées au mois d'octobre avec une variété à paille résistante : l'*Epi carré Schultze* ; dans autres parcelles-ensemencées en même temps que les précédentes, avec la même variété, mais au contraire résistée.

Les différences de rendements ont été excessives ; 4 ecaustiers respectivement, en calculant à l'hectare, 18 et 22 q. m. sur les parcelles versées ; 37, 5 et 41 q. m. sur les parcelles où le blé est resté droit.

La verse a donc exercé une action désastreuse, et il importe de préciser la cause de cet accident afin, si cela est possible, d'éviter un retour.

M. Julien, maître de conférences de pathologie végétale à l'Ecole de Grignon, et M. Dupont, chimiste de la Station agronomique, se sont, sur ma demande, attachés à cette étude. Ils ont exposé leurs observations dans un mémoire inséré au tome XXIV des *Annales agronomiques* ; M. Louis Mangin, professeur au lycée Louis-le-Grand, a de son côté publié, dans les Comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences, tome CXXVII, un intéressant mémoire sur la verse, et je veux résumer ici les recherches sur la culture y trouvera des indications dont elle devra tirer profit.

Il y a longtemps, dit l'*Agriculture moderne*, que les cultivateurs se préoccupent de la verse du blé et on a émis pour ses causes probables des hypothèses qui ne résistent à un sérieux examen. On a cru autrefois que la paille de blé devait sa rigidité à la silice qu'elle renferme et que le blé ne versait que lorsque la paille ne contenait qu'une quantité insuffisante de cette matière. La silice se présente, en effet, sous des formes variées : pierre dure, admirablement transparente, elle perle le nom de cristal de roche ; agglutinée en grosses masses, elle s'appelle silex ; réduite en poudre, c'est le sable ; combinée à l'eau, elle est toute différente, molle, gélatineuse, elle devient soluble dans l'eau chargée d'acide carbonique et à cet état pénètre dans le blé en quantité notable, puisque 100 de cendres de paille renferment 70 de silice.

On a supposé que cette silice reprenait par la dessiccation la dureté du silex et formait comme un squelette résistant, soutenant à l'extrémité de la tige le lourd épi qui la termine.

Un agronome, dont le nom est resté justement célèbre, Isidore Pierre, a montré que l'abondance de la silice dans la paille n'exerçait absolument aucune influence sur sa rigidité. En effet, la silice se rencontre surtout dans les feuilles et non dans les tiges. Or, si la partie inférieure de la feuille s'enroulant autour de la tige lui forme une gaîne qui la soutient et la protège, une autre partie de la feuille se détache, flotte librement à l'air, et, loin de protéger la tige, la surcharge au contraire ; c'est précisément dans ce limbe flottant que la prononction de silice est la plus forte. Par la position même qu'elle occupe, cette silice ne peut donc exercer aucune influence sur la résistance que la paille présente à la verse.

Au reste, M. Velter, ancien répétiteur de chimie à l'Ecole de Grignon, a démontré par l'expérience directe que du blé qui avait reçu une addition de silicate de potasse, versait tout aussi bien qu'un autre, auquel on n'avait rien donné, bien que la premier fût plus chargé de silice que le second. Enfin, l'opinion de l'influence de la silice est aujourd'hui complètement abandonnée, et c'est à des causes toutes différentes qu'il faut attribuer la verse.

En examinant de près les nacelles versées, immédiatement après l'accident, MM. Julien et Dupont y ont trouvé un grand nombre d'épis blancs, partiellement desséchés, *échaudés*, comme on dit habituellement.

On en pouvait déduire que ces pieds se nourrissaient mal, que les liquides puisés dans le sol, par la racine, s'élevaient difficilement jusqu'aux parties supérieures. On ne voyait pas de blé échaudé sur les parcelles restées droites ; une cause locale avait déterminé cet état morbide et on pouvait être convaincu tout d'abord que la verse n'avait pas été produite par un coup de vent plus violent à un endroit qu'à un autre, car, si le vent pouvait coucher le blé, il ne pouvait pas l'échauder.

Au pied du blé verse on voyait des tâches brunes, indice de la présence d'un champignon parasite ; en prétiquant sur le bas des tiges des coupes assez minces pour qu'on pût les observer au microscope, on reconnaissait que les parois des cellules étaient corrodées et la moelle remplacée par le mycelium d'un champignon ; le blé verse était atteint d'une maladie cryptogamique bien connue sous le nom de *pietin*.

Plusieurs naturalistes, MM. Prillieux et Delacroix, ont étudié les champignons qui déterminent cette maladie.

Elle sévit lorsque les conditions d'humanité sont favorables ; précisément les pluies qui ont été abondantes au printemps, le *Pietin* s'est établi, allégant les vaisseaux, empêchant l'eau de parvenir jusqu'aux parties supérieures de la plante, qui a été échaudée.

Ces observations n'expliquent pas cependant pourquoi deux parcelles ont versé, tandis que deux autres sont restées droites et c'est ici que cette étude devient particulièrement intéressante pour la pratique agricole.

M. Louis Mangin a reconnu qu'en contaminant un sol sur lequel il avait placé du blé avec les spores des champignons parasites, on communiquait à ce blé le *Pietin* et que le [illegible] qu'il résulte que si le blé a versé sur deux parcelles du champ d'expériences et non sur les autres, c'est que le sol des premières portait les spores, les semences, des parasites qui provoquent le *Pietin* et, en effet, en consultant les registres de la station agronomique on voit que déjà à plusieurs reprises, la verse n'est produite sur les parcelles où elle a encore sévi cette année.

Les champignons séjournent après la moisson sur les chaumes, ils y maintiennent leurs spores qui se répandent sur la terre, la contaminent, y persistent, prêts à envahir le blé pendant les années suivantes quand les conditions de température et d'humidité sont favorables.

Il importe donc que les parasites n'atteignent leur complet développement qu'assez tardivement pour qu'au moment de la moisson le sol ne soit pas encore contaminé et de cette observation découle le remède qu'indiquent MM. Julien et Dupont pour se préserver de la verse.

Si on décimame immédiatement après la moisson, qu'avec un rateau à cheval on réunisse les chaumes et qu'on les brûle, on empêchera la dissémination des spores et les pièces, non infectées, ne seront plus sujettes à la verse par *Pietin*.

Cette méthode n'est pas la seule cause qui fasse coucher les céréales ; elles peuvent encore quand les paillies, atteignant une hauteur exagérée, ne peuvent plus supporter les épis alourdis par la pluie. Le blé ou l'avoine se couchent, en outre, sous l'influence des vents violents qui accompagnent les orages, mais si cet accident qui d'ordinaire n'a lieu qu'à l'arrière-saison, rend la moisson coûteuse et difficile, il ne diminue pas la récolte comme le fait la verse déterminée par le *Pietin*.

P.-P. Dehérain.

LE LAIT VENDU EN VILLE et la mortalité dans le jeune âge

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur en chef

L'article intitulé « Le lait vendu en ville et la mortalité dans le jeune âge », paru dans votre numéro du 2 janvier dernier, renferme plusieurs inexactitudes contre lesquelles ma profession de cultivateur me commande de protester.

Le signataire de l'article, un professeur d'hygiène, le croit, prétend que la traite du matin chez les vaches laitières doit renfermer 10 0/0 de crème au minimum et que la traite du soir doit accuser au crémomètre 13 0/0 et il ajoute que le taux de crème doit être en moyenne de 13 0/0. Comment expliquer cette moyenne ?

Je regrette de ne pas être de son avis en cette circonstance ; 20 ans d'expériences diverses dans ma laiterie, m'ont prouvé le contraire. En effet, je puis démontrer que la richesse en crème d'un lait supporte l'influence de quatre facteurs principaux, à savoir :

1° Les heures des traites qui font varier la richesse en crème selon l'abondance du lait.

2° L'alimentation du bétail qui peut faire varier de 2 à 4 pour 0/0 cette richesse.

3° Les différentes races de bovidés. — Une étable, composée exclusivement de vaches normandes donnera que 9 0/0 et une troisième, composée de vaches hollandaises donnera seulement 7 0/0.

4° Enfin le 4me facteur, qui est certes le plus important, c'est l'époque la plus ou moins éloignée du vêlage chez la vache laitière. Ainsi, une vache fraîchement vêlée donne un lait qui titre 13 0/0 de crème ; au bout de 4 mois, le lait de la même vache descendra à 9 0/0 parce qu'elle commencera à s'engraisser, c'est-à-dire à emmagasiner une partie de la crème sous forme de suif et enfin au bout de 8 mois, quand la bête sera presque grasse, son lait titre à peine 6 0/0.

Etant donnés l'influence des 4 facteurs qui précèdent et l'alimentation que l'on donne aux vaches destinées à faire du lait et non du beurre en tenant compte d'autre part, que la traite du midi, c'est-à-dire la plus riche puisqu'elle est la moins abondante, ne peut être livrée à la consommation, j'estime qu'un lait titrant de 8 à 9 0/0 de crèmes peut être considéré comme absolument pur, n'ayant subi aucun écrémage et surtout aucun mouillage.

Quoi que puisse en penser, Monsieur, le professeur d'hygiène, les cultivateurs en général sont plus honnêtes qu'il ne le dit dans son article.

Les expériences qui précèdent, n'ont pas été faites par des professeurs d'hygiène mais par des professeurs d'agriculture envoyés par le gouvernement dans nos fermes depuis tantôt 10 ans.

Vous ajoutez ensuite, M. le professeur, que le lait est payé 0 fr. 20 le litre au fermier par les marchands. Renseignez-vous auprès des cultivateurs des environs de Lille et même des *environs d'Armentières* ; ils vous diront combien le chiffre que vous accusez est majoré.

Vous prétendez que le lait peut être plus prévenir de vaches tuberculeuses et vous allez jusque dire que c'est souvent le cas dans le Nord.

Permettez moi, Monsieur, de protester avec la plus grande énergie contre de telles assertions. Sachez que les étables des laitiers de l'arrondissement de Lille sont peuplées de bêtes de choix, de bonne conformation, solides de tempérament et que pour plus de garanties, les propriétaires de ces animaux les font le plus souvent passer à la tuberculine pour s'assurer de l'état de leur santé et que les cas de tuberculose sont moins fréquents dans l'arrondissement de Lille qu'ailleurs. (Vous pouvez vous renseigner auprès de M. Pollet, vétérinaire départemental).

Pour vous fixer exactement à ce sujet, visitez nos étables et comparez-les à celle des laitiers de Paris ; rendez-vous dans les grands marchés de vaches laitières et vous verrez que les animaux de choix restent dans le Nord et que les vaches défectueuses s'en vont dans d'autres directions.

La véritable cause du peu de qualité de certains laits introduits en ville provient surtout de son faible prix de vente ; alors que le lait vend à Paris de 40 à 50 c. le litre, on ne le vend à Lille, au détail que 20 à 25 c. et le marchand ne le paie au fermier que de 15 à 20 c.

A un aussi bas prix, l'agriculteur ne peut faire son affaire.

Il n'y a donc qu'un remède, M. le professeur c'est d'arriver à l'augmentation du lait sur la place de Lille ; pour cela demander que les agents de la ville exigent que la mention lait écrémé ou lait pur soit portée sur les parois extérieures des récipients qui renferment le lait ; le jour où cette mesure sera prise, vous pourrez contrôler et établir la réelle différence du lait pur au lait écrémé.

Ce jour-là peut-être les cultivateurs pourront livrer aux Lillois l'alimentation que vous rêvez et en retour ceux-ci seront rénumérés de leurs labeurs.

J'ajouterai pour terminer, monsieur, que je ne fais pas partie des brahmins auxquels vous faites gracieusement allusion dans votre article ; je suis cultivateur à Seclin et ne livre pas de lait à Lille.

J'ai protesté contre les erreurs que renfermait votre article au nom de l'agriculture en général et dans l'intérêt de la vérité.

Jules LADEN.
Cultivateur à Seclin.

POLITIQUE ETRANGÈRE

Le droit des Philippins

Le général Otis a notifié à Aguinaldo qu'à moins d'un désarmement et d'un licenciement immédiat de ses troupes il le ferait arrêter, lui et les membres de son gouvernement. Mais on peut douter que le général Otis soit en mesure, au moins pour le moment, d'exécuter ses menaces. Le général Miller n'a pas encore tenté de débarquer à Ilo-Ilo, malgré les ordres qu'il a reçus. L'amiral Dewey vient encore de lui envoyer deux navires de guerre, le *Concord* et le *Petrel*.

Cependant le cabinet d'Aguinaldo agit comme si rien ne s'était passé. Il envoie à Washington trois commissaires se joindre à ceux qui y sont déjà pour exposer la situation au gouvernement de M. Mac-Kinley et intéresser l'opinion publique à la cause de la liberté des Philippins. Bien plus, les dernières dépêches nous informent que le cabinet philippin envoie aussi des représentants auprès des gouvernements anglais, allemand et français. Perni ces délégués, on elle surtout, M. Tuazon, avocat et négrotiateur à Manille, qui a fait ses études en France.

Au Congrès des Etats-Unis, l'opposition contre la ratification du traité, mais principalement contre l'occupation des Philippines, fait des progrès assez remarquables. Bien certainement le traité sera rectifié, mais il est curieux de noter qu'un parti s'affirme dans le Congrès américain contre la politique conquérante des annexionnistes. Ces hommes-là sont peut-être actuellement peu nombreux, mais ils ont leur accusés aujourd'hui dans leur pays d'être de mauvais serviteurs de la gloire des Etats-Unis et de la grandeur nationale, mais certainement ils défendent les vrais principes et les vraies traditions de Washington et un jour viendra où on regrettera peut-être cruellement de ne pas les avoir écoutés.

Les Philippins sont les plus faibles ; le gouvernement d'Aguinaldo et de son ministre des affaires étrangères, M. Mabini, est sans doute un gouvernement qui peut prêter à toutes les critiques ; mais l'attitude que ce peuple a prise est conforme aux principes admis par les nations civilisées et leur Etats-Unis comme par les autres. Les Philippins parlent absolument comme les Cubains et le langage des Cubains a été déclaré légitime par le gouvernement des Etats-Unis.

H. D.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

L'ÉVÉNEMENT DU JOUR

ASSASSINAT d'une vieille épicière

Paris, 6 janvier. — Un crime ayant le vol pour mobile a été commis, hier soir, rue Pierre-Leroux, dans le quartier de l'Ecole militaire. Les auteurs de ce forfait sont vraisemblement des individus appartenant à la bande de Cardon et de Duponnet, crochets chemineaux, et, le mois dernier, ont tenté d'assassiner Mme Levèque, rue Lemercier.

Au numéro 20 de la rue Pierre-Leroux existe un établissement d'épicerie, vins et liqueurs derrière lequel se trouve une sorte d'arrière-magasin, servant de logement et une cuisine. A droite de la boutique d'épicerie est aussi l'escalier qui dessert les trois étages de la maison, laquelle possède, au rez-de-chaussée, une seconde boutique de bois et charbons.

L'épicerie est tenue par une vieille dame, Mme veuve Marie Joly, âgée de soixante-six ans. Cette dame, ainsi que nous l'avons dit, logeait dans le fond de son magasin avec sa petite-fille, Marie-Louise Barbedec, âgée de huit ans.

Hier soir, vers neuf heures et demie, Mme Joly couchait sa petite-fille, puis fermait sa boutique. Elle disait bonsoir à deux voisins, puis rentrait chez elle. A ce moment, la rue était absolument déserte.

A dix heures et demie, un locataire de la maison portant le n° 15, de la rue Pierre-Leroux, sitôt immédiatement en face du n° 20, rentrait avec une certaine surprise que la porte de l'épicerie était restée entr'ouverte.

Il alla prévenir le propriétaire du n° 20, qui habite son immeuble, et lui dit :

— Mme Joly a dû oublier de fermer sa porte. Prévenez-la donc.

Le propriétaire et un locataire pénétrèrent dans l'épicerie et aperçurent une lumière qui brillait derrière les vitres dépolies de la cloison séparant la boutique du logement de Mme Joly. Ils appelèrent à ce repère point de réponse. Ils s'avancèrent dans la demi-obscurité et trouvèrent du pied le corps de la vieille épicière.

— Cette pauvre mère Joly, s'écria le propriétaire, elle a dû avoir une attaque !

Lugubre spectacle

Il tenta de relever le locataire, pendant que son compagnon allait chercher la bougie. Mais le propriétaire poussa un cri d'effroi. Il venait d'apercevoir le manche d'un couteau dont la lame s'enfonçait profondément dans la poitrine de la pauvre femme. La victime avait en outre un foulard enfoncé dans la bouche ; une serviette formant bâillon, lui entourait le bas du visage.

Le cadavre était étendu sur le côté droit entre deux caisses et des bidons de pétrole. Le sang de la malheureuse femme ruisselait le carreau de la boutique ; le comptoir en était tout éclaboussé. Près du corps, sur une caisse d'oranges, se trouvaient trois verres vides et une bouteille de cognac. Le crime commis, les assassins s'étaient reconfortés en absorbant près d'un quart de litre d'alcool. Le tiroir-caisse avait été fouillé et vidé ; les misérables avaient tout bouleversé dans l'établissement.

Le propriétaire et son compagnon pénétrèrent ensuite dans l'arrière-boutique, où ils constatèrent avec étonnement que la petite Marie-Louise dormait les poings fermés, ignorante du terrible drame qui s'était déroulé à côté d'elle. Cependant, là aussi, tout avait été fouillé ; le linge de l'armoire avait été jeté à terre et tous les tiroirs gisaient renversés sur le plancher.

Ils se penchèrent doucement sur l'enfant pour bien voir si elle dormait réellement, si elle aussi n'avait été frappée par les assassins.

L'enfant ne paraissait nullement souffrir, sa respiration était régulière. Ils la laissèrent dormir et allèrent prévenir M. Dunjou, commissaire de l'avenue de Breteuil, qui se rendit rue Pierre-Leroux, en compagnie d'un médecin.

M. Dunjou pénétra dans l'épicerie avec quelques voisins, qui reconnurent dans l'arme avec laquelle la mère Joly avait été frappée, le couteau dont celle-ci se servait pour couper le pain ; ce couteau est à manche noir, extrêmement effilé, avec une lame assez large, qui doit avoir de quinze à vingt centimètres de longueur.

La scène du crime

On croit que le crime a été commis de la façon suivante :

Les assassins ont dû frapper à la porte quelques secondes après que la vieille dame eut poussé les deux verrous intérieurs. Mme Joly a ouvert et les individus lui ont alors demandé à acheter pour quelques sous de cognac : on lui les verres vides sur la caisse d'oranges n'appartenaient point à l'épicière.

Mme Joly a servi ces tarifs clients. Pendant qu'elle leur tournait le dos, ils l'ont bâillonnée vivement ; l'un d'eux s'est emparé du couteau à pain qui se trouvait à sa portée et en a frappé la malheureuse.

La lame a dû porté au cœur de l'estomac. La lame a dévié à gauche et a dû perforer le cœur. La mort a été instantanée.

M. Cochefert, chef de la sûreté, a commencé son enquête vers minuit. Il a appris que les voisins que trois individus, paraissant âgés d'une vingtaine d'années, vêtus de vestons et coiffés de casquettes, avaient été vus, avaient été vus, avaient été vus, rôdant rue Pierre-Leroux. On suppose que ce sont les auteurs du crime.

Mme veuve Joly qui, comme nous l'avons dit, habitait depuis vingt-cinq ans la rue Pierre-Leroux, était très connue dans le quartier et estimée de tous. On la savait économe et elle passait pour posséder une petite fortune.

Son gendre et sa fille, M. et Mme Barbedec, qui habitaient aux Batignolles, ont été prévenus avec toute sorte de ménagement, par M. Dunjou en personne. Ils se sont aussitôt rendus rue Pierre-Leroux. On juge de leur douleur quand ils se sont trouvés en présence de leur mère.

Mme Barbedec a réveillé sa fillette à une heure du matin. L'enfant, très étonnée de voir tant de monde autour d'elle, a demandé :

— Où est grand'maman ?

— Elle est malade, tu la verras demain.

Mais le commissaire, les voisins versaient des larmes et l'enfant s'est mise à pleurer en réclamant sa grand'mère.

L'ENQUÊTE

Paris, 8 janvier, soir. — Les agents de la sûreté sont à la recherche des auteurs du crime de cette nuit.

M. Lemercier, juge d'instruction, a procédé ce matin à de nouvelles et minutieuses constatations et M. Bertillon a photographié les lieux.

Il résulte des constatations et des témoignages des voisins que le crime avait été commis de la façon suivante :

Les assassins, au nombre de trois, se sont cachés dans le passage Vaneau, juste en face de la boutique de Mme Joly, la même passage où Grégoire abandonna le petit Pierre.

Lorsque Madame Joly, mit ses volets vers 10 heures, un des misérables se présenta pour acheter du saucisson et du cognac. Pendant qu'elle coupait le papier, c'est à ce moment que la victime a été frappée par le même couteau qui venait de lui servir et dont l'assassin s'était emparé, elle a été frappée d'un coup au ventre, d'un autre aux reins et d'un troisième, le plus terrible dans la poitrine, le couteau d'une longueur de 25 centimètres pénétra de 20 centimètres, — trouant le cœur — la mort fut instantanée.

Puis les malfaiteurs fouillèrent la caisse où ils prirent 40 francs et l'armoire à glace de : 1° Un livret de Caisse d'Epargne de 1400 fr. ; 2° de 10 obligations foncières et de deux fusions P.-L.-M., ils prirent ensuite une pièce de 100 fr. au millésime de 1867, une pièce de 50 fr. et une de 40 francs ; ils s'emparèrent même d'une feuille de concession perpétuelle que la victime avait achetée pour 6 fr. sur son tombeau.

Les assassins prirent ensuite la fuite.

Le service de la sûreté croit que l'on se trouve en présence d'un crime commis par quelques voyous qui habitaient le quartier et qu'il ne tarderont pas à être arrêtés.

Nouvelles parlementaires

A la Chambre

Les interpellations

Paris, 8 janvier. — La Chambre n'est pas encore complète et elle ne le sera pas de longtemps encore longue. D'abord, il en reste un certain nombre de la session dernière. Citons celles de M. Marechal, sur la situation des juifs indigènes en Algérie ; de M. Chauvin sur les conditions des électorats du préfet de la Gironde ; de MM. Drumont, et Milevoye, sur les poursuites dans lesquelles les circonstances ont amené des signataires d'une affiche du comité nationaliste ; de M. Chiché, sur la Compagnie du Midi, qui toutes ont été renvoyées au mois de janvier. Les interpellations devront forcément venir en discussion à partir du 13 janvier.

Parmi les interpellations annoncées pendant les vacances, mentionnons celles de M. Bertillon sur le dossier ultra secret, de M. Chiché sur l'activité du préfet de la Gironde, de M. Georges Berry sur la souscription du Conseil municipal de Paris en faveur de M. Urbain Gohier, l'Armée *contre la Nation*, de M. Morinaud sur l'abrogation du décret Crémieux, de MM. Mabiouy, Prache et Pierre Faure sur l'incident de Nancy, Quesney de Beaurepaire.

Le Sénat, de son côté, doit discuter à la tri-